

Working Session 6 Freedom of thought, conscience, religion or belief Intervention du European Centre for Law and Justice

Le *Centre européen pour le droit et la justice* (ECLJ) aimerait attirer l'attention de l'OSCE sur le fait qu'actuellement, aux plans national comme international, en Europe comme ailleurs, veut être imposée une vision idéologique de l'égalité homme-femme qui heurte la liberté de religion et de croyance de nombre de nos contemporains, et notamment des Chrétiens.

Cette vision, plus communément appelée « gender », nie la différence et la complémentarité naturelle entre l'homme et la femme. Elle conduit à considérer l'être humain comme un individu neutre, interchangeable, indépendant de toute réalité biologique.

Or l'humanité est par nature constituée de personnes de deux sexes, masculin et féminin et cette différence n'est pas synonyme d'inégalité dès lors que tous deux sont revêtus de la même dignité qui se fonde sur leur qualité de personne humaine et est source de droits inaliénables. Il s'agit donc d'une égalité absolue des deux sexes dans leur diversité.

Il est nécessaire de ne pas nier que la différence biologique fondamentale et naturelle existant entre l'homme et la femme est une réalité inscrite au plus profond de leur être qui en est de fait entièrement imprégné, tant physiquement que psychologiquement et spirituellement. L'homme et la femme sont irréductibles l'un à l'autre. Tenter de gommer subjectivement toute différence sexuelle naturelle revient à nier une vérité anthropologique fondamentale, à saper la base anthropologique de la famille et finalement à se nier soi-même.

Il est évident que la culture, la religion, les croyances d'une personne peuvent faire peser sur cette femme ou sur cet homme des contraintes injustes qui sont autant d'obstacles à leur légitime accomplissement en tant que personne humaine et auxquelles il convient de remédier. Toutefois, la relation homme-femme ne doit pas être vue dans la perspective d'une lutte de l'un contre la domination de l'autre mais bien dans celle de la complémentarité permise par la différence. Source de vie, de richesses et d'équilibre, cette complémentarité est bénéfique pour l'Humanité et pour la société dans laquelle chaque homme et chaque femme est appelé à coopérer.

L'ECLJ dénonce le fait que cette vision qui s'oppose à l'idéologie du « gender » soit, à l'heure actuelle, l'objet de défiance, y compris de manière violente, notamment lorsqu'elle est exprimée par les Chrétiens. Il rappelle aussi aux Etats qu'imposer par exemple à l'école la vision véhiculée par le « gender » va à l'encontre des convictions religieuses ou philosophiques de beaucoup de parents, alors même que l'Etat se doit de les respecter (article 2 du 1^{er} protocole à la Convention européenne sur les Droits de l'homme).